

CONSOMMATEUR... PREND GARDE A LA CONSIGNATION ELLE VA COUTER CHER !!!

Dans le cadre de ses réflexions sur la consignation des bouteilles de boissons en plastiques, le Cercle National du Recyclage a regardé d'un peu plus près le coût annuel des systèmes de consignation pour les consommateurs.

Dans un premier temps, il est important de connaître le nombre d'emballages qui pourraient être consignés :

Périmètre de la consignation	Nb d'unité mis en marché en 2021 (en milliard)
A - Bouteilles de boisson en PET	12,1
B - Canettes acier et aluminium	5
C - Bouteilles de lait en PET opaque et PEHD	1,7
D - Briques	2,1

I. IMPACT DE LA SORTIE LES EMBALLAGES CONSIGNES DU DISPOSITIF DE COLLECTE SELECTIVE.

Faisant suite à sa note précédente, le Cercle National du Recyclage a calculé les montants que les éco-organismes devraient répercuter sur les autres emballages mis en marché du fait de la mise en place de la consignation. Cette compensation considère la perte des écocontributions liée à la sortie de la REP des emballages consignés, la prise en charge de 80 % des coûts de référence et la baisse des recettes des collectivités locales. Ces montants dépendent du périmètre des emballages consignés.

Périmètre de la consignation	Montant à compenser pour la REP en millions d'euros
A	215
A + B	238
A + B + C	263
A + B + C + D	303

Clé de lecture : si les bouteilles de boisson en PET et les canettes acier et alu (A+B) sont consignées alors le montant à compenser par les éco-organismes sur les autres emballages sera de 238 millions d'euros pour faire face à leurs dépenses.

Ces montants seront en toute logique perçus sur les consommateurs. Cela se traduira par une augmentation de l'écocontribution sur les autres emballages restant dans la REP.

II. IMPACT DES CONSIGNES NON RENDUES.

Ensuite, il est important de mesurer le montant total non restitué aux consommateurs du fait du non-retour des emballages consignés. Il dépend du périmètre de la consignation, du montant de la consigne, ici supposé de 20 centimes d'euros par emballage, et du taux de récupération des emballages.

Ce dernier dépend du taux de retour des bouteilles. Le Cercle National du Recyclage a pris trois hypothèses à 80 %, 85% et 90% représentant des situations envisageables.

Le tableau ci-après détaille les montants des consignes non rendues selon ces trois taux de retour et en fonction des emballages compris dans le système de consignation.

Périmètre de la consignation	Taux de retour	Montant en millions d'euros des consignes non rendues
A	80%	484
	85%	363
	90%	242

A+B	80%	684
	85%	513
	90%	342

A+B+C	80%	752
	85%	564
	90%	376

A+B+C+D	80%	836
	85%	627
	90%	418

Clé de lecture : avec un taux de retour de 80 % des bouteilles de boissons en PET et des canettes acier et aluminium, 684 millions d'euros de consigne seront prélevés sur la consommation et non rendus.

III. UNE ADDITION SALEE

Ces deux éléments pris individuellement doivent se cumuler pour mesurer une partie de l'impact direct sur le consommateur.

Par exemple, avec un périmètre de consignation portant sur les bouteilles de boisson PET et un taux de retour de 80 %, ce sont 699 millions d'euros (484+215) sur une année qui seront prélevés sur la consommation. Bien évidemment, ces éléments ne représentent que les coûts directs pour les consommateurs. Le transport, le temps passé à déconsigner les emballages, etc. auront sûrement également un impact important.



Le Cercle National du Recyclage et l'UFC-Que Choisir mettent en regard ces 700 millions d'euros avec le financement de la collecte et du tri via Citéo et ses 740 millions d'euros versés pour le recyclage de 70% **de tous les emballages** mis en marché en 2021.

Considérant ces constats, le Cercle National du Recyclage et l'UFC-Que Choisir considèrent que le projet de consignation pour recyclage des bouteilles plastiques gouvernemental ne correspond pas aux enjeux de prévention et de recyclage des déchets plastiques. En effet, celui-ci s'avère être au détriment financier des consommateurs, dans une période de forte inflation, où le pouvoir d'achat doit être au centre des décisions du gouvernement. De plus, il renvoie à une image positive et verdie des emballages plastiques. **En lieu et place, les associations exigent l'interdiction des plastiques non recyclables et la fixation d'objectif ambitieux en matière de réduction des déchets et emballages.**